

# ACCONS

## Note de synthèse du Budget 2020

Le budget 2020 a été élaboré et voté dans un **contexte particulier** compte tenu :

- d'une part du vote tardif, le 23 juin 2020 suite à la crise sanitaire du coronavirus.
- d'autre part de la mise en place d'une nouvelle équipe.

Ce budget voté en milieu d'exercice ne permet pas comme les années précédentes d'intégrer des prévisions annuelles en investissement mais seulement de retracer les décisions de l'équipe précédente et un investissement dans les bâtiments publics pour le dernier semestre.

**Les priorités du budget** sont :

- d'une part de financer plusieurs investissements tels que l'enfouissement des réseaux secs à Chaussinand, la rénovation de l'éclairage public aux Genêts, la réfection des murs de l'église ; travaux qui seront réalisés sur l'exercice 2020 et l'aménagement de la traversée de Brolles qui s'effectuera sur 2 exercices.
- d'autre part de maîtriser la fiscalité.

**Le budget consolidé prévisionnel s'équilibre** à 687 150 € dont 110 494 € de crédit reporté de 2019.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues à 196 550 € contre 194 736 € prévus en 2019 soit + 1814 € (+0,93%) par rapport au budget prévisionnel 2019 malgré une augmentation des charges de personnel de 5% conséquence du changement d'indice d'un agent et de l'intégration exceptionnelle du salaire de l'agent recenseur (2000 € avec les charges).

La structure des dépenses réelles est la suivante :

- Charges à caractère général : 35,93%
- Charges de personnel : 40,70%
- Autres charges de gestion courante : 19,74%

- Les amortissements s'élèvent à 6557,93 € et concernent l'éclairage public dont la compétence a été transférée au SDE.

Enfin, il est prévu un virement de 149 040 € à la section d'investissement ce qui représente 42,32% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Le montant des **recettes prévisibles de fonctionnement** est supérieur de 37 247 € à 2019, + 11,82% par rapport à 2019 conséquence d'un montant d'exercice antérieur reporté plus élevé qu'en 2019 (110 494 au lieu de 71 073).

**La section d'investissement** prévoit 288 158 € de dépenses réelles. Dans ce montant sont intégrés 11 624 € de restes à réaliser pour des travaux de voirie et une facture SDE du hameau de Chaussinand. Les autres investissements sont énumérés dans le paragraphe « priorités du budget ».

Le remboursement du capital des emprunts (2 emprunts dont un se termine en 2020) est de 18 755 €.

Le poids du capital de la dette en 2020 est de 240 € par habitant soit largement inférieur à la moyenne des communes de moins de 3500 habitants soit 625 €.

**Les taux des impôts locaux** ont été votés de façon identique à 2019 à savoir :

TBF : 17%    TFNB : 100,53%.

**Les recettes d'investissement** se répartissent comme suit :

- Virement et excédent de fonctionnement : 175 436 € soit 62,29%
- Subventions : 97 311 € soit 34,55 %
- FCTVA : 8 852 €

Il faut noter que la section investissement comporte exceptionnellement cette année, dans les chapitres des opérations patrimoniales en recettes et en dépenses, la somme de 46 797,90 € qui correspond aux opérations comptables relatives au transfert de compétence de l'éclairage public au SDE.

Fait à Accons, le 23 juin 2020

Le Maire,

Josette CLAUZIER

